REPUBLIQUE TOGOLAISE

Agence Togolaise de Presse

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

5 novembre 2026

DESENCOMBREMENT DES AXES DU GRAND LOME :

L'OPERATION SE DEROULE DU 2 AU 20 NOVEMBRE

Lomé, 5 nov. (ATOP) - Le District autonome du Grand Lomé (DAGL) a lancé, le mercredi 4 novembre à Lomé, au cours d'une conférence de presse, la deuxième phase de son opération de lutte contre les occupations anarchiques du domaine public.



Mme le gouverneur lors de son intervention



Des journalistes

Cette étape porte principalement sur le dégagement des trottoirs et des emprises le long des principaux axes bitumés et pavés de la capitale. L'opération se déroule du 2 au 20 novembre. Elle vise à permettre aux piétons de circuler sur les trottoirs en toute sécurité, à faciliter la circulation des véhicules, notamment ceux de secours et de livraison, et à embellir la capitale pour attirer les investisseurs et les touristes. Les personnes occupant illégalement la voie publique sont invitées à déplacer leurs activités vers des endroits appropriés et autorisés.

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE ----------2-5
NOUVELLES DES PREFECTURES ----------6-10
NOUVELLE DE L'ETRANGER ----------11-12
SPORTS ----------13-15

La conférence a été animée par la gouverneure du DAGL, présidente du comité ad hoc de lutte contre les occupations anarchiques du domaine public, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré. Elle a expliqué que l'occupation désordonnée de l'espace public entraîne plusieurs difficultés. Mme Kassah-Traoré a aussi relevé les risques d'accidents, les problèmes de salubrité, la dégradation de l'esthétique de la capitale et la concurrence déloyale faite au commerce formel.

Sécurité des usagers et équilibre socio-économique

Mme Kassah-Traoré a précisé que le désencombrement vise avant tout à protéger les usagers les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. « Rendre le trottoir aux piétons, c'est sauver des vies », a-t-elle déclaré, appelant les populations à faire des axes concernés des espaces accessibles et ordonnés. Elle a toutefois souligné que cette opération ne vise pas à pénaliser le commerce ambulant, qui constitue le gagne-pain de nombreux ménages. La gouverneure a également reconnu que les marchés existants ne disposent pas de capacités suffisantes pour accueillir tous les commerçants, compte tenu de la croissance démographique.

Une synergie d'action décentralisée

Sur le plan opérationnel, Mme Kassah-Traoré a indiqué que la mise en œuvre de cette initiative repose sur une organisation décentralisée. Elle a précisé que le DAGL assure la coordination générale dans son ressort territorial, tandis que les 13 communes du Grand Lomé sont chargées de l'exécution des opérations sur le terrain. Chaque commune a élaboré sa feuille de route à l'issue d'un processus participatif ayant associé les préfets, les services techniques, les chefs de canton et les présidents des Comités de développement à la base (CDB). Les préfets du Golfe et d'Agoè-Nyivé supervisent directement les opérations et les maires prennent les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de l'opération.

Le comité ad hoc, chargé du pilotage interministériel, regroupe des représentants de plusieurs départements ministériels et des autorités préfectorales. Son champ d'intervention couvre l'ensemble du Grand Lomé ainsi que les communes riveraines de la portion littorale concernée.

Les journalistes et les créateurs de contenu numérique ont été invités à relayer les informations exactes sur l'opération afin de sensibiliser les populations et de faciliter leur adhésion à cette initiative en faveur d'un Grand Lomé plus sûr et plus propre.

ATOP/SED/AO



ECHOS DE LA CAPITALE

ASSURANCE SANTE VIABLE EN AFRIQUE :

LA FANAF VEUT BATIR UN ECOSYSTEME INCLUSIF ET DURABLE

Lomé, 5 nov. (ATOP) - La Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF), en collaboration avec le marché togolais des assurances, a organisé les 4 et 5 novembre à Lomé, un symposium sur l'assurance santé en Afrique, autour du thème « Bâtir un écosystème de l'assurance santé viable, inclusif et durable en Afrique ».

La rencontre a réuni des décideurs publics, des professionnels de l'assurance et des experts du secteur. Les réflexions ont porté sur les moyens de garantir à chaque citoyen un accès aux soins sans que les dépenses de santé ne fragilisent ses finances. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment le leadership nécessaire à la construction d'une assurance santé viable, utile et accessible en Afrique, l'amélioration de son équilibre financier et l'élargissement de la couverture maladie aux populations encore insuffisamment couvertes.



Les participants

La conférence inaugurale a été animée par le ministre en charge de la Santé, Jean-Marie Koffi Ewonoulé Tessi. Elle a mis en lumière les avancées réalisées par le Togo en matière d'assurance maladie universelle. Le ministre a rappelé que le thème de ce premier symposium de l'assurance santé en Afrique constitue un défi pour tous les acteurs. Selon lui, l'inclusion ne relève pas de la charité, mais de la capacité à adapter les offres aux besoins réels des populations, qui ne correspondent pas toujours aux exigences administratives et financières. Il a ainsi appelé à « créer des produits à coûts modérés, mobilisables au quotidien et qui couvrent l'essentiel des besoins de nos concitoyens ».

Pour M. Hadaraï Rabo, membre du bureau exécutif de la FANAF, l'assurance est un mécanisme financier qui a un impact fortement social. « Donc l'écosystème doit être véritablement repensé pour le rendre robuste, pour le rendre productif, pour le rendre pérenne, mais surtout inclusif du dispositif de prise en charge de la santé des populations, qu'il soit du régime public ou du régime privé », a-t-il expliqué. Il a souhaité que les participants repartent avec des résolutions pertinentes et concrètes, susceptibles d'être mises en œuvre dans leurs différents pays.

Les travaux ont abouti à l'adoption d'une feuille de route 2027-2030 destinée à orienter le développement de l'assurance santé en Afrique. La FANAF entend poursuivre l'examen des différentes questions liées à l'amélioration de l'assurance santé sur le continent, en favorisant la complémentarité entre les dispositifs publics et les assurances privées. ATOP/KYA/AO

DES JOURNEES PORTES OUVERTES SUR LE SOJA TOGOLAIS



Les panélistes

Lomé, 5 nov. (ATOP) – Le Conseil interprofessionnel de la filière soja (CIFS) a organisé, le jeudi 5 novembre à Lomé, des journées portes ouvertes consacrées au soja togolais. Cette initiative intervient à la veille du lancement officiel de la campagne de commercialisation du soja.

Ces journées portes ouvertes visent à offrir une meilleure visibilité à la filière soja, à valoriser les produits dérivés, à nouer de nouveaux partenariats et à permettre aux investisseurs de découvrir les opportunités qu'offre le secteur. Elles constituent également un cadre de vulgarisation des outils numériques auprès des acteurs de la filière.

La rencontre a été marquée par deux panels. Le premier a porté sur le thème « Soja biologique et chaîne de valeur durable ». Le second a abordé les questions de productivité, de financement, d'exportation et de transformation locale.



M. Ganda (au micro) ouvrant la journée



Assistance

Le représentant du ministre chargé de l'Agriculture, M. Ganda Sourma Bakéglihaga, a affirmé que la production nationale de soja est passée de 150 000 tonnes à 287 000 tonnes en 2025. Selon lui, la filière fait vivre près de 80 000 ménages et contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois ainsi qu'à l'amélioration des revenus en milieu rural. « Ces réussites sont le fruit du travail des producteurs, des transformateurs et des commerçants de soja, ainsi que des responsables de l'administration publique et des universités », a-t-il souligné. Il a ajouté que cette performance s'inscrit dans la vision du gouvernement qui ambitionne de faire de l'agriculture un secteur productif, capable de garantir la sécurité alimentaire et de promouvoir la transformation locale. « Elle repose sur un principe : ne pas exporter la matière première à l'état brut, mais la transformer sur place afin de capter la valeur ajoutée, de créer des emplois et de renforcer la compétitivité de nos produits », a-t-il précisé. M. Ganda a souligné que le soja et ses produits dérivés constituent un important levier de développement économique.

Le président du conseil d'administration du CIFS, Koriko Mounirou, a indiqué que des réflexions sont en cours pour améliorer davantage les performances de la filière, notamment en matière de productivité. « Nous sommes actuellement en train de faire un travail de fond avec l'accompagnement de la GIZ, à la demande de la Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricole (DEFFA), relevant du ministère chargé de l'Agriculture », a-t-il expliqué. Selon lui, les dispositifs en cours d'élaboration permettront d'obtenir de meilleurs résultats. L'ambition est notamment de faire passer le rendement actuel d'environ une tonne à 1,8 tonne, voire davantage. Pour atteindre cet objectif, des actions concrètes seront menées autour de la mécanisation, de la disponibilité des intrants, de l'accompagnement technique et du renforcement des capacités des acteurs.
ATOP/MD/MG

LA SOCIETE SUN KING MET DEUX NOUVEAUX SMARTPHONES A LA PORTEE DES PETITS BUDGETS

Lomé, 5 nov. (ATOP) - La société Sun King, leader mondial de l'énergie solaire hors réseau, a lancé le mercredi 4 novembre, au cours d'une conférence à Lomé, deux nouveaux modèles de smartphones, EZ 3 et EZ 3 Pro. Ces appareils sont proposés avec un système de paiement échelonné par jour, permettant aux consommateurs de les acquérir sans payer immédiatement la totalité du prix.

Le EZ 3 coûte au total 110 400 FCFA. Son acquisition nécessite un premier versement de 9 000 FCFA, suivi de paiements journaliers de 371 FCFA. Le EZ 3 Pro est vendu à 178 800 FCFA, avec un acompte de 12 000 FCFA et des versements quotidiens

de 471 FCFA. Les clients bénéficient de sept jours d'utilisation gratuite avant le début des paiements.



L'assistance



M. Azumah (au micro) présentant les spécificités des smartphones

Présente au Togo depuis 2024 dans la commercialisation de smartphones, l'entreprise s'appuie sur le système de petits paiements quotidiens déjà utilisé pour ses équipements solaires. Cette formule permet aux clients d'acquérir un téléphone sans avoir à débourser immédiatement la totalité de son prix. Elle cible notamment les étudiants, les jeunes, les commerçants et les conducteurs de taxi-moto, qui ont besoin d'un téléphone pour leurs activités professionnelles, leurs échanges et l'accès aux services numériques.

A travers cette offre, Sun King entend contribuer à réduire les obstacles financiers à l'accès aux smartphones et à favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes aux usages de l'économie numérique. Chaque téléphone bénéficie d'une garantie de 12 mois et est livré avec les accessoires nécessaires, dont un chargeur, une coque de protection et des écouteurs. Les appareils sont disponibles dans tout le pays auprès du réseau d'agents de Sun King, où les clients peuvent également les essayer et obtenir des informations sur les modalités d'acquisition.

Le directeur pays de Sun King Togo, Aristide Yao Azumah, a expliqué que cette initiative vise à rendre les téléphones de qualité accessibles à différentes catégories de consommateurs, sans leur imposer une dépense importante en une seule fois. Il a souligné que l'entreprise entend proposer des appareils fiables, dotés de bonnes capacités techniques et adaptés aux besoins quotidiens des utilisateurs. « Quel que soit le métier que vous exercez, vous pouvez avoir un téléphone de qualité sans vous ruiner », a-t-il déclaré.



La gamme de smartphone

Les deux modèles sont déjà disponibles dans les 22 boutiques de Sun King au Togo. Ils bénéficient d'une garantie d'un an.

ATOP/AO/MG

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

NOUVELLES DES PREFECTURES

LE COLONEL PREFET DJOSSOU PREND LES COMMANDES DE L'AVE

Kévé, 5 nov. (ATOP) - Le gouverneur de la région Maritime, Tairou Gbabiegbue, a présidé, le mercredi 4 novembre à Kévé, la cérémonie de passation de service entre le préfet sortant Awu Kossi et l'entrant Col. Djossou Agossa.



L'assistance



Le gouverneur remet le cahier des charges au nouveau préfet

La cérémonie intervient à la suite de la nomination en conseil des ministres du 22 octobre dernier du colonel Djossou comme préfet de l'Avé, en remplacement du préfet Awu admis à la retraite. La cérémonie a été marquée par la signature des rapports d'activités et du procès-verbal ainsi que les échanges de documents.

En installant le nouveau préfet, le gouverneur lui a rappelé, ses missions de coordination et d'harmonisation des actions de l'Etat à la base, de recherche et de renforcement de la cohésion, la sécurité, la paix et de développement de la préfecture. « Vous êtes investis du pouvoir public, faites-en usage avec discernement et écoute », a déclaré le gouverneur. Il a invité tous les services déconcentrés de la préfecture à une meilleure collaboration. M. Tairou a félicité le préfet sortant pour le dévouement avec lequel il a conduit la préfecture durant sa période de commandement. Ce dernier a remercié les autorités pour la confiance dont il a bénéficié et promis de sa disponibilité et sa collaboration à son successeur en cas de besoin.

Le nouveau préfet a fait savoir que sa mission va s'exercer sur trois fronts à savoir l'écoute et la proximité, la sécurité et le renforcement de la cohésion sociale et le développement économique de la préfecture. Le moyen d'action pour y parvenir est, selon le colonel Djossou, la discipline républicaine et administrative dans la coordination des services de l'Etat. Il a sollicité de ses collaborateurs, en l'occurrence, les forces de l'ordre et de sécurité, les gardiens des us et coutume, les élus locaux, les directeurs préfectoraux des services déconcentrés une collaboration dans le respect de la discipline et de la légalité.

ATOP/HKM/BA

DAPAONG/EDUCATION :

1 585 ELEVES-PROFESSEURS DE LA 5E PROMOTION DE L'ENFPE ENTAMENT LEUR FORMATION

Dapaong, 5 nov. (ATOP) - Le ministre de l'Education nationale, Mama Omorou, a lancé l'année académique 2026-2028 de la 5è promotion des Elèves professeurs d'école (EPE), le jeudi 5 novembre à l'Ecole normale de formation des professeurs d'école (ENFPE) de Dapaong.

Cette promotion compte 1.585 apprenants appelés à se faire former pour l'enseignement préscolaire et primaire.



Les officiels et les élèves de l'ENFPE Dapaong

Le ministre a indiqué que la formation des enseignants constitue un investissement stratégique pour le développement et la souveraineté nationale. Il a rappelé que la création des ENFPE s'inscrit dans la volonté du gouvernement de professionnaliser le métier d'enseignant, d'améliorer la qualité de la formation initiale et de promouvoir l'excellence dans le système éducatif.

Présentant le bilan de cette réforme engagée depuis 2018, le ministre Omorou a fait savoir qu'au total 10.684 EPE ont été formés, à savoir 6.114 femmes (57%) contre 4.570 hommes. Il a indiqué que 75% des admis au concours national de recrutement des fonctionnaires enseignants en 2026 sont des élèves-professeurs issus des ENFPE contre 25% en 2024.

Le ministre a assigné aux élèves de la nouvelle promotion, trois principales exigences : la maîtrise du numérique comme outil d'amélioration des pratiques pédagogiques, la résilience à travers la fabrication de matériels didactiques à partir de ressources locales et l'adoption d'une démarche d'enseignant-chercheur fondée sur la créativité, l'innovation et l'esprit critique.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités administratives dont le secrétaire général du gouvernorat des Savanes, Kégbéro Latifou, politiques et traditionnelles, des responsables du ministère de l'Education nationale, des acteurs du système éducatif et des partenaires techniques et financiers. Elle a été marquée, entre autres, par une conférence inaugurale sur le thème : « Le professionnalisme, l'excellence et les valeurs citoyennes, socle de compétences du professeur d'école » et des prestations de la chorale de l'ENFPE.

ATOP/JK/BA/BV

TCHAMBA :

DES ACTEURS SENSIBILISES SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS ET AGROPASTORAUX

Tchamba, 5 nov. (ATOP) – Un atelier préfectoral d'information et de sensibilisation des services techniques déconcentrés (STD) et des leaders communautaires sur le nouveau dispositif de prévention et de gestion des conflits fonciers et agropastoraux s'est tenu les 4 et 5 novembre à Tchamba.



Les participants

La rencontre a été placée sous le thème : « Comprendre et s'approprier le nouvel arrêté préfectoral relatif à la gestion du pastoralisme dans la préfecture de Tchamba ». Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Redynamisation des Valeurs Endogènes et des Innovations Locales sur le Climat et la Souveraineté Alimentaire » (REVEIL). Ce projet est piloté par l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES-Formation Togo) en collaboration avec ses partenaires.

L'atelier a pour objectif d'informer et de sensibiliser les autorités locales et les autres parties prenantes sur le nouvel arrêté et le dispositif de mise en place des comités cantonaux de prévention et de gestion des conflits fonciers et agropastoraux. Il a permis d'expliquer les raisons et les enjeux du changement de dispositif, de présenter les principales dispositions du nouvel arrêté, de clarifier les missions, attributions et le fonctionnement des nouveaux comités, ainsi que leur composition et les modalités de représentation des différentes catégories d'acteurs. La rencontre a également servi de cadre pour préciser les rôles des acteurs concernés et pour présenter les étapes de mise en place des dix comités cantonaux. Les participants ont discuté du mécanisme de collaboration entre les comités cantonaux, les communes, les commissions domaniales, les chefferies et les services techniques, et formulé des recommandations.



Le préfet Issaka (au milieu) ouvrant les travaux

Le préfet de Tchamba, Issaka Laguebande, a indiqué que la préfecture est confrontée à des enjeux liés à la gestion du foncier rural, à la coexistence entre agriculteurs et éleveurs, à la transhumance et à l'accès partagé aux ressources naturelles, susceptibles d'engendrer des tensions et des conflits, nécessitant des mécanismes locaux de prévention et de gestion concertée. « Toutefois, les enseignements tirés de leur fonctionnement ont mis en évidence la nécessité de disposer de structures plus inclusives, légitimes, crédibles et fonctionnelles, adaptées aux réalités locales et mieux articulées avec les autorités administratives, les collectivités territoriales, les chefferies traditionnelles et les services techniques compétents », a-t-il expliqué.

L'atelier a réuni les chefs canton, des propriétaires terriens, des éleveurs, des exploitants agricoles ainsi que les chefs de service déconcentrés de l'Etat concernés. Le maire de la commune Tchamba 3, Ebeh Yao, le 2è adjoint au maire de la commune Tchamba 1, Latifou Oumorou et le représentant de INADES-Formation Togo, Akpotor Komi Lologno, y ont pris part. ATOP/SA/MEK/MD

KOZAH/ENREGISTREMENT BIOMETRIQUE **:**

LE PREFET S'ASSURE DU DEROULEMENT DE L'OPERATION DANS LES QUATRE COMMUNES

Kozah, 5 nov. (ATOP) - Le préfet de la Kozah, Colonel Bonfo Faré a effectué, le mercredi 4 novembre, une tournée de supervision de l'opération d'enregistrement biométrique dans les quatre communes de la préfecture. Il a été accompagné d'une délégation multisectorielle dont les responsables de l'Agence nationale d'identification (ANID) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)- Kara.



La délégation au Lycée Kara 2

L'objectif est de s'assurer du bon déroulement de l'opération, de la mobilisation des agents recenseurs et de recueillir les éventuelles difficultés. Il a été également question de rappeler l'importance de cette opération et d'exhorter les chefs traditionnels et autres acteurs impliqués à renforcer la sensibilisation afin qu'aucun citoyen de la préfecture ne soit laissé pour compte.

La délégation s'est successivement rendue à l'Ecole primaire public (EPP) Atchangbadè (Kozah 4), à l'EPP Awandjélo (Kozah 3), aux lycées Kara Sud et Kara 2 (Kozah1) et à l'EPP Pya centrale (Kozah2).



Le préfet sa délégation à l'EPP Awandjélo



L'autorité préfectorale face aux responsables de ANID et INSEED

Dans chaque centre visité, le préfet a échangé avec les agents recenseurs, les autorités communales et traditionnelles et ceux chargés de la gestion des plaintes. Il a souligné que l'opération se déroule bien avec tout le dispositif, notamment les kits et le matériel d'enregistrement mis en place avec la présence effective des autorités locales sur les lieux.

Cependant, des difficultés liées à l'insuffisance du matériel, au retard de la population qui n'arrive que dans la soirée ont été relevés. Selon un encadreur, cette affluence dans l'après-midi s'explique par le fait que les populations sont occupées par les activités champêtres dans la matinée.

Le préfet Bonfo a relevé l'importance de cette opération invitant les agents à réserver un bon accueil à tous sans exception. Il a interpellé les premiers responsables de l'opération dans la Kozah à prendre des mesures au regard des observations et qu'une attention particulière soit accordée aux personnes vivant avec un handicap. Le préfet a exhorté les autorités communales, traditionnelles et tous les acteurs impliqués dans l'opération à redoubler d'effort dans la mobilisation de la population pour l'atteinte des objectifs.

Le chef de mission dans la Kozah, Bleoussi Joseph a promis de remonter toutes les difficultés rencontrées afin de trouver des solutions idoines et garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Quant au directeur régional de l'éducation de la Kara, Bograh Badjaglana, il a réitéré son engagement de prendre des dispositions avec les chefs d'établissement afin que tous les élèves soient enregistrés.

Cette opération d'enregistrement biométrique s'inscrit dans le cadre du projet d'intégration régionale et d'inclusion en Afrique de l'Ouest, piloté par l'ANID avec l'appui technique de l'INSEED. Elle permettra à chaque Togolais de disposer d'une carte e-ID permettant d'accéder à tous les services publics et financiers. ATOP/TAL/BA/BV

SAVANES/INCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE :

DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Dapaong, 5 nov. (ATOP) – Le ministre des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'enfance, Mme Sankaredja-Sinandja Moni a remis des kits de matériel d'installation professionnelle et des technologies d'assistance aux personnes handicapées de la région des Savanes, le mercredi 4 novembre à Dapaong.

Cette initiative est un volet du Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au Togo (PAISPHT). Elle entend renforcer l'autonomisation des personnes handicapées et favoriser leur inclusion socioprofessionnelle, en leur offrant des moyens adaptés pour développer des activités génératrices de revenus.

Au total, trois cents kits d'installation professionnelle, répartis dans vingt-cinq corps de métier, ainsi que des fauteuils roulants, tricycles et cannes, ont été offerts aux personnes handicapées de la région pour démarrer ou consolider leurs activités économiques.



Mme Sankaredja-Sinandja remets symboliquement le don au directeur exécutif de l'APHMOTO pour les bénéficiaires



Une bénéficiaire reçoit le don des mains du gouverneur

La ministre des Solidarités a souligné que les équipements remis constituent non seulement des outils de travail, mais également des instruments d'émancipation, de dignité et d'autonomie. Elle a invité les bénéficiaires à en faire un usage judicieux et responsable afin de garantir leur insertion durable dans la vie économique et sociale.

Le gouverneur de la région des Savanes, Atcha-Dédji Affoh a réaffirmé son engagement à accompagner les initiatives visant à promouvoir une société inclusive, dans laquelle les personnes handicapées disposent des mêmes possibilités de participation au développement.

Le directeur de l'Association des personnes handicapées motivées de Tône (APHMOTO), Tchirktéma Damobé a souligné que le matériel et les outils remis constituent un véritable passeport pour l'indépendance économique, la mobilité et la participation sociale des bénéficiaires. Il a insisté sur l'importance de préserver et de bien gérer ce matériel pour éviter qu'il ne soit stocké ou revendu, tout en appelant à un accompagnement continu des bénéficiaires. M. Damobé a remercié le gouvernement et tous les acteurs impliqués dans l'inclusion et le développement de la région des Savanes.



Des matériels et équipements



Les officiels et quelques bénéficiaires

Financé par l'Etat togolais à hauteur de 895.255.000 F CFA, le PAISPHT couvre les 39 préfectures du pays. Initialement prévu pour la période 2024-2026, le projet a été prolongé jusqu'en 2027. Depuis son lancement en septembre 2023, il a permis d'identifier 5 423 personnes handicapées, de mettre 576 en apprentissage dans différents corps de métiers et de construire 80 rampes d'accès dans les centres d'examen et bâtiments publics.

Le projet a également permis l'acquisition et la distribution de 603 technologies d'assistance, notamment des tricycles et des fauteuils roulants, ainsi que la formation et l'installation professionnelle de 215 personnes handicapées. ATOP/JK/BA

NOUVELLES DE L'ETRANGER

SENEGAL :

QUELLES SONT LES OPTIONS DE L'EXECUTIF APRES LE REJET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES ?

Dakar, (RFI) - Au Sénégal, l'Assemblée nationale, dominée par l'opposition, a rejeté mardi 3 novembre le budget rectificatif 2026 proposé par le gouvernement. De quelle marge de manœuvre dispose alors l'exécutif pour adopter un budget nécessaire au règlement de la dette contractée auprès de différentes entreprises privées, mais aussi pour l'obtention d'une aide financière du Fonds monétaire international ?

Cette loi de finances rectificatives est cruciale pour payer une partie des dettes contractées par l'État auprès des entreprises et des fournisseurs d'électricité, mais aussi pour avancer vers l'obtention d'une aide financière du Fonds monétaire international pour un montant de 2,2 milliards de dollars.

Première option pour l'exécutif : amender sa loi de finances rectificative pour y intégrer certaines demandes de la majorité parlementaire, qui demande de meilleures garanties pour la protection du pouvoir d'achat ou l'ajout des audits demandés pour justifier les prévisions du déficit budgétaire, par exemple. Mais ces modifications feront-elles vraiment la différence au regard de la ligne dure adoptée par le Pastef d'Ousmane Sonko ? Rien n'est moins sûr.

L'autre possibilité consiste à procéder par décrets pour débloquer les crédits dont le gouvernement a le plus rapidement besoin pour payer, notamment, ses factures auprès des fournisseurs d'hydrocarbures et d'électricité ou encore les entreprises. Une mesure envisageable dans des situations de blocage pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics. Cette option ne remplace pour autant pas la nécessité d'adopter un budget global rectificatif d'ici la fin de l'année.

Reste enfin la stratégie plus frontale mais aussi plus risquée. À savoir l'adoption de la loi de finances rectificative sans vote. Une possibilité offerte par la constitution au gouvernement via l'article 86, qui dans ce cas doit engager sa responsabilité et demander un vote de confiance aux députés.

Avec une Assemblée dominée par le Pastef, l'exécutif risque surtout une motion de censure qui ferait éventuellement tomber le gouvernement.

RFI

NIGERIA :

LES FUTURES POLICES D'ÉTAT, ENTRE ESPOIR DE SECURITE ET RISQUE D'ABUS

Abuja, (RFI) - Le projet de création de polices d'État a franchi une étape constitutionnelle mardi 3 novembre, avec l'approbation de 28 assemblées locales. Ces nouvelles forces suscitent l'espoir d'une meilleure protection face à l'insécurité, mais aussi des interrogations sur les risques d'abus des gouverneurs.

Une police plus présente, des agents qui connaissent les langues et le terrain : voilà ce que pourrait apporter la création de polices d'État au Nigeria. Dans un pays où le maintien de l'ordre repose aujourd'hui sur une seule force fédérale, la réforme ouvrirait la voie à des forces propres aux États fédérés.

« Le Nigeria manque cruellement de policiers », souligne Habib Oladapo, responsable des programmes au Civic Media Lab, interrogé par RFI. Selon lui, le pays compte moins de 400 000 agents pour plus de 200 millions d'habitants. Renforcer les

effectifs et rapprocher la police des communautés constitue « une demande des Nigérians depuis très longtemps ».

« Les perspectives suscitent beaucoup d'enthousiasme. Mais il reste évidemment de nombreuses questions sans réponse », observe-t-il.

Des policiers qui connaissent le terrain

« Dans les zones où l'insécurité sévit, la présence policière est très faible. Il a donc fallu recourir à des interventions militaires, là où c'était normalement à la police de prendre les choses en main », explique Habib Oladapo.

Des communautés ont également constitué des groupes d'autodéfense. Mais face aux insurgés, ces groupes sont régulièrement débordés, souligne-t-il. La réforme pourrait permettre d'intégrer certains de leurs membres dans une véritable structure policière, avec une formation, une rémunération et un équipement adaptés.

Dans le système actuel, un policier peut être affecté dans un État dont il ne connaît ni les langues ni les réalités locales. « Il ne parle pas la langue, ne connaît pas le terrain et ne peut donc pas exercer efficacement ses fonctions », résume Habib Oladapo.

Mais recruter et équiper ces nouvelles forces aura un coût. Certains États peinent déjà à payer leurs fonctionnaires, rappelle-t-il. Leur capacité à financer les salaires, la formation et le fonctionnement d'une police reste donc une question ouverte.

Quels contre-pouvoirs face aux gouverneurs ?

L'autre défi sera d'empêcher les gouverneurs de faire de ces forces un instrument au service de leurs intérêts.

« Le Sénat a prévu plusieurs garde-fous pour empêcher les gouverneurs d'abuser de leurs pouvoirs », explique Habib Oladapo. « Il leur est interdit d'utiliser la police pour servir des intérêts partisans, ethniques, religieux, ceux d'un groupe particulier ou des intérêts personnels. »

Les gouverneurs ne pourraient pas non plus ordonner directement l'arrestation d'opposants, bloquer des enquêtes ni intervenir dans les élections, précise-t-il.

« Lorsqu'un commissaire de police considère qu'une directive est illégale, il peut en référer au Conseil national de la police, qui doit être mis en place. » Les décisions de ce Conseil s'imposeraient aux commissaires des États.

Ces garanties devront toutefois faire leurs preuves. Le risque n'est pas seulement celui d'une instrumentalisation politique : c'est aussi de reproduire, à l'échelle locale, les défaillances de la police fédérale.

« Le système fédéral actuel présente de graves défaillances. Il connaît de nombreux problèmes de corruption et de manque de contrôle », avertit Habib Oladapo. « Si nous importons directement ce modèle dans les États, cela posera un problème majeur : nous allons multiplier, à l'échelle des États, les défaillances qui existent déjà au niveau fédéral. »

Le projet attend encore l'accord présidentiel. Chaque État souhaitant créer sa police devra ensuite adopter une loi pour en organiser le fonctionnement.

« Si chaque État crée son propre modèle, ses propres structures, cela pourrait offrir une autre approche du maintien de l'ordre au Nigeria », estime Habib Oladapo, avant d'ajouter : « Cette réforme répond à un besoin majeur pour le Nigeria aujourd'hui. »

RFI

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

SPORTS

CHAMPIONNATS UNIVERSITAIRES 2026-2027 :

L'UNIVERSITE DE LOME AFFRONTE L'INFA DE TOVE A L'OUVERTURE AU FOOTBALL MASCULIN

Lomé, 5 nov. (ATOP) – L'Université de Lomé (UL) affrontera l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové dans la poule A, à l'ouverture des matches de football masculin comptant pour la phase finale des championnats universitaires 2026-2027, prévue du 11 au 13 novembre.



Les officiels suivant...



...le tirage au sort des équipes

La combinaison des équipes a été dévoilée lors d'une conférence de presse consacrée au tirage au sort, le mardi 4 novembre à Lomé.

Cinq disciplines sont au programme de cette phase finale. Il s'agit du football, avec deux poules dans chacune des catégories masculine et féminine. Les premiers de chaque poule disputeront la finale. Le handball, le volleyball et le basketball se joueront dans une poule par catégorie. En athlétisme, les combinaisons seront connues des athlètes sur le terrain de compétition.

Au football féminin, dans la poule B, l'Université de Kara (UK) croisera les crampons avec l'École normale supérieure (ENS) d'Atakpamé lors du deuxième match. Au handball masculin, l'UL en découdra avec l'UK, tandis qu'au basketball masculin, l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité universitaire au Togo (UCAO-UUT) sera opposée à l'ENS d'Atakpamé. En volleyball, l'UL affrontera l'INFA de Tové.

Six sites sont retenus pour accueillir les différentes confrontations sportives. Il s'agit du stade de Kégué pour l'athlétisme, des installations sportives du centre Olympafrica Anani Mathias pour le football féminin et du terrain municipal de Lomé pour le football masculin. Les sports de main se dérouleront sur les terrains réservés au handball, au basketball et au volleyball.

Selon le directeur des sports scolaires et universitaires (DISSU), Zibo Ayouba, sept universités et établissements d'enseignement supérieur sont en lice pour 23 disciplines. « Nous avons toujours choisi le football pour lancer l'ouverture et la phase finale des championnats scolaires et universitaires. Cette fois-ci, nous ferons l'ouverture de cette phase finale avec la discipline handball. Le rendez-vous est donc pris pour le lancement de cette festivité sportive le 11 novembre prochain », a-t-il précisé.

Le tirage au sort des poules s'est déroulé en présence des responsables sportifs des établissements universitaires.

ATOP/AR/AO

COUPE DU MONDE FEMININE U-17 DE LA FIFA, MAROC 2026
DR PATRICE MOTSEPE, FELICITE LES « FLAMINGOS »
DU NIGERIA POUR LEUR QUALIFICATION

Caire, (CAF) - Le Président de la Confédération Africaine de Football (CAF), Dr Patrice Motsepe, a adressé, le jeudi 5 novembre, ses félicitations à l'équipe nationale féminine U-17 du Nigeria après sa qualification pour la finale de la Coupe du Monde Féminine U-17 de la FIFA, Maroc 2026.

Dr Motsepe a déclaré que les Flamingos avaient rendu fiers l'Afrique et la CAF en réalisant cet exploit historique.

Le président de la CAF se rendra à Rabat, au Maroc, pour assister à la finale opposant les Flamingos au Japon, le samedi 7 novembre 2026 à 18h30, heure locale (GMT+1).

Le Nigeria a créé la surprise en demi-finale en s'imposant 3-1 face au Brésil, mercredi, décrochant ainsi sa toute première qualification pour la finale de la Coupe du Monde Féminine U-17 de la FIFA. Cette victoire face aux Sud-Américaines constitue une étape majeure pour le football nigérian et africain.

C'est la première fois qu'une sélection africaine atteint la finale de cette compétition. Le Ghana, en 2012, puis le Nigeria, en 2022, avaient terminé à la troisième place après avoir remporté leurs matches pour la médaille de bronze face à l'Allemagne.
CAF

CAN DE BEACH SOCCER 2026 :

LES GROUPES DEVOILES AVANT LE RENDEZ-VOUS AU SENEGAL

Caire, (CAF) - Des affiches prometteuses dans les deux groupes de la CAN de Beach Soccer Sénégal 2026. La compétition servira de tournoi qualificatif pour la Coupe du Monde de Beach Soccer de la FIFA. La phase finale se déroulera du 28 novembre au 6 décembre

Les groupes de la Coupe d'Afrique des Nations de Beach Soccer Sénégal 2026 sont désormais connus, à l'issue du tirage au sort final effectué le mercredi 4 novembre au Caire. Huit nations se disputeront le titre continental à la fin du mois.

La compétition se déroulera au Sénégal du 28 novembre au 6 décembre 2026. Les huit équipes participantes ont été réparties en deux groupes de quatre.

Cette édition servira également de tournoi qualificatif pour la Coupe du Monde de Beach Soccer de la FIFA, donnant ainsi un enjeu supplémentaire à la course au sacre continental.

Pays hôte et tenant du titre, le Sénégal figure dans le groupe A, où il sera opposé au Mozambique, à l'Ouganda et au Ghana.

Le groupe B est composé de la Mauritanie, finaliste de la précédente édition en 2024, du Maroc, du Malawi et de l'Angola, qui fera ses débuts dans la compétition.
Tirage au sort de la CAN de Beach Soccer Sénégal 2026 :
Groupe A : Sénégal, Mozambique, Ouganda, Ghana

Groupe B : Mauritanie, Maroc, Malawi, Angola

Le Sénégal tentera de confirmer sa suprématie sur la scène continentale. Les Lions de la Teranga ont remporté les cinq dernières éditions de la compétition, en 2016, 2018, 2021, 2022 et 2024.

De son côté, la Mauritanie ambitionne de poursuivre sur la lancée de son remarquable parcours en Égypte en 2024, où elle avait atteint la finale avant de s'incliner face au Sénégal.

Le Maroc, le Malawi, le Mozambique et le Ghana espèrent également tirer leur épingle du jeu, tandis que l'Angola s'apprête à découvrir pour la première fois la phase finale de la compétition.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

atop

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

35, Rue des Médias – 2327 – Tél. (+228) 22-21-25-07/ 90-15-36-32
E-mail: contact@atop.tg// Facebook/Twitter: @atopTG
Site web: www.atop.tg

Directeur de publication
EYEBIYI Kokouvi Adéyêmi

Rédacteur en chef
KOLANI Yaya Assadou

Secrétaire de Rédaction
AMEKOUVO Akouétey
&
BARANDAO Konaka

Chef section Reportage
GOMEZ Kokoenè Ayaovi

Chef section Photographie
DJOKPE Koffi

Chef section des installations techniques
AGBESSI Komlavi

Copyright, ATOP. Tous droits réservés